AGEDI
Dépôt Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/09/2026
987-214000143-20260922-DEL_2026_82-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE ARUE

Délibération du Conseil Municipal N°2026/82 du 22 septembre 2026

Approuvant la décision modificative n° 2 du budget principal de l'exercice 2026

Date de convocation 16 septembre 2026
Date de séance 22 septembre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	26
Procuration	07
Votants	33
Pour	32
Contre	00
Abstention	01

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-sept heures et quatre minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents à l'examen de la présente délibération :

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
Mme Vahinetua TUAHU	X		
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG	X		
M. Edgar TEHAHE	X		
Mme Turia NATUA	X		
M. Jérémie CHAINE	X		
Mme Tetia PEU	X		
M. Charles BERSELLI	X		
M. Naea BENNETT	X		
Mme Micheline BANNER	X		
Mme Bernadette VANE	X		
M. Antonio FAIVRE	X		
M. Joël BONNO	X		
Mme Andréa BRINCKFIELDT	X		
M. Claudino TEHAMOANA	X		
Mme Mirella TEIKITOHE	X		
M. Henri ESTALL	X		
Mme June FREELAND		X	M. Jérémie CHAINE
Mme Muriel LYAU	X		
M. Heimanu TERAI	X		
M. Vetea FULLER	X		
Mme Tehani YAO		X	Mme Turia NATUA
Mme Moeata MALINOWSKI		X	Mme Bernadette VANE
M. Jean-Claude LAI AH CHE		X	Mme Tetia PEU
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Mihimana MAIHI		X	M. Jacky BRYANT
Mme Claude BUCHMANN		X	Mme Vahinetua TUAHU
Mme Mélodie TEARIKI	X		
M. Daniel VANAA		X	Mme Rava TUAHU LENOIR
Mme Rava TUAHU LENOIR	X		
M. Tepuanui SNOW	X		
M. Tapuarii BARBOS	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 709/MAC du 26 octobre 2004 approuvant la généralisation à l'ensemble des communes et des établissements de coopération intercommunale de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M14 de la Polynésie française à compter du 1er janvier 2005 ;

Vu l'arrêté n° 511/CM du 27 avril 2026 approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Arue pour la rénovation de la salle omnisport du complexe sportif Boris LEONTIEFF en vue des jeux du Pacifique de 2027 ;

Vu la délibération n° 2026/01 du 29 janvier 2026 portant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2025 du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe des déchets ménagers ;

Vu la délibération n° 2026/06 du 26 février 2026 adoptant le budget principal unique de l'exercice 2026 ;

Vu la délibération n° 2026/37 du 5 juin 2026 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2026 ;

Vu le mail de la trésorerie des îles du vent du 23 juin 2026 ;

Considérant qu'après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions, des emprunts à rembourser, des opérations à réaliser au cours de l'année, il reste un reliquat de crédits de 557.561.149 FCFP qui n'a pas été inscrit en dépenses de fonctionnement et un reliquat de crédits de 33.684.459 FCFP qui n'a pas été inscrit en dépenses d'investissement, et conformément aux articles L 1612-4 et L 1612-7 du CGCT, les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées en suréquilibre ;

Ouï les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

En sa séance du 22 septembre 2026.

Le Conseil Municipal adopte

Article 1. - La décision modificative n° 2 du budget principal de l'exercice 2026 est adoptée comme suit :

a) Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	**Libellé**	**Recettes**	
		En moins	En plus
7811	Reprise sur amortissements des immobilisations		+ 33 471
7817	Reprises sur provisions pour dépréciation		+ 22 527 678
TOTAL DES RECETTES		**+ 22 561 149**	

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	**Libellé**	**Dépenses**	
		En moins	En plus
023	Virement à la section d'investissement	- 4 149 566	
6542	Créances éteintes		+ 22 527 678
6554	Contributions aux organismes de regroupement		+ 14 221 888
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	- 4 000 000	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 22 600 000	
6745	Subventions aux personnes de droit privé		+ 4 000 000
TOTAL DES DEPENSES		**+ 10 000 000**	

b) Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	**Libellé**	**Recettes**	
		En moins	En plus
021	Virement de la section de fonctionnement	- 4 149 566	
1322	Subventions d'investissement - Pays		+ 121 834 025
TOTAL DES RECETTES		**+ 117 684 459**	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	**Libellé**	**Dépenses**	
		En moins	En plus
2052	Logiciels		+ 5 422 542
2152	Installations de voirie		+ 8 000 000
2183	Matériel de bureau et informatique	- 4 070 627	
2312 (*)	Agencements et aménagements de terrains		+ 13 000 000
2312	Agencements et aménagements de terrains		+ 23 103 450
2313 (*)	Constructions	- 13 000 000	
2313	Constructions		+ 51 262 564
2315	Installations, matériels et outillages		+ 248 600
281578	Reprises d'amortissements – Autres matériels		+ 33 471
TOTAL DES DEPENSES		**+ 84 000 000**	

(*) opération d'ordre budgétaire au chapitre 041 – ordre à l'intérieur de la section

Article 2. - Avec la présente décision modificative, la section de fonctionnement reste en suréquilibre. Les recettes sont supérieures aux dépenses comme suit :

RECETTES	2 047 561 149 F CFP
DEPENSES	1 490 000 000 F CFP
DIFFERENCE	**+ 557 561 149 F CFP**

Article 3. - Avec la présente décision modificative, la section d'investissement passe en suréquilibre. Les recettes sont supérieures aux dépenses comme suit :

RECETTES	789 684 459 F CFP
DEPENSES	756 000 000 F CFP
DIFFERENCE	**+ 33 684 459 F CFP**

Article 4. - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site **www.telerecours.fr** dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5. - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Le secrétaire de séance

Vahinetua TUAHU

VILLE DE ARUE - TAHITI - Polynésie Française - République Française

Madame le Maire

Teura IRITI

Madame le Maire atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des Iles du Vent

Le 29 SEP. 2026

Et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le 29 SEP. 2026

Note explicative de synthèse de la délibération n° 2026/82 du 22 septembre 2026

Approuvant la décision modificative n° 2 du budget principal de l'exercice 2026

Le budget principal de l'exercice 2026 a été voté lors du conseil municipal du 26 février 2026.

Au bout de plusieurs mois d'exercice, quelques ajustements sont nécessaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **+ 22 561 149 F CFP**

Nature	Libellé	Budget 2026	DM	Total 2026
7811	Reprise sur amortissements	0	+ 33 471	33 471
7817	Reprise sur provisions pour dépréciation	0	+ 22 527 678	22 527 678
TOTAL DES RECETTES		**0**	**+ 22 561 149**	**22 561 149**

Lorsque le trésor a pris en charge les mandats et titres relatifs aux amortissements, il a indiqué qu'il y avait un suramortissement au compte 281578 et qu'il fallait régulariser par un mandat au 281578 et un titre au 7811 pour 33 471 F CFP. Il ne s'agit que d'écritures d'ordre (sans décaissement).

Cette année, 22,5 MF d'admission en non-valeur des créances éteintes seront passés. Les comptes impactés sont le 7817 en recettes et le 6542 en dépenses.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : **+ 10 000 000 F CFP**

Nature	Libellé	Budget 2026	DM	Total 2026
023	Virement à la section d'investissement	4 149 566	- 4 149 566	0
6542	Créances éteintes	400 000	+ 22 527 678	22 927 678
6554	Contributions aux organismes de regroupement	132 520 434	+ 14 221 888	146 742 322
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	19 000 000	- 4 000 000	15 000 000
673	Titres annulés	23 600 000	- 22 600 000	1 000 000
6745	Subventions aux personnes de droit privé	0	+ 4 000 000	4 000 000
TOTAL DES DEPENSES		**179 670 000**	**+ 10 000 000**	**189 670 000**

Suite à un ajustement des recettes et dépenses d'investissement, il n'est plus nécessaire de faire appel au virement de la section de fonctionnement pour équilibrer le budget.

Comme expliqué précédemment, 22,5 MF d'admission en non-valeur des créances éteintes seront passés. Les comptes impactés sont le 7817 en recettes et le 6542 en dépenses.

Concernant le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement », un avenant a été signé concernant le montant de notre participation à la communauté de communes Teporionu'u qui s'élève à 67 950 032 F CFP contre 52 883 120 CFP en 2025, il est donc nécessaire de rajouter les crédits correspondants.

Cette année, le trésor a indiqué que les subventions aux sportifs individuels sont à imputer au compte 6745 « subventions aux personnes de droit privé » et non au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ». Il convient donc de retirer les crédits correspondants du 6574 pour les mettre au 6745.

Concernant le compte 673 « titres annulés », il s'agit de retirer les crédits pour les admissions en non-valeur qui sont comptabilisées au 6542.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT : **+ 117 684 459 F CFP**

Opération	Libellé	Budget 2026	DM	Total 2026
*	Virement de la section de fonctionnement	4 149 566	- 4 149 566	0
2025/06	Rénovation gymnase (jeux du Pacifique 2027)	0	+ 121 834 025	121 834 025
TOTAL DES RECETTES		**4 1459 566**	**+ 117 684 459**	**121 834 025**

Comme indiqué précédemment, on n'a plus besoin de faire appel au virement de la section de fonctionnement, on retire donc les crédits correspondants.

2025/06 – Rénovation gymnase (jeux du Pacifique 2027) : + 121,8 MF CFP : notre gymnase a été retenu pour les épreuves du judo. Le projet consiste à remettre aux normes cette salle pour pouvoir accueillir le public. Nous avons reçu l'arrêté de la DDC qui prend en charge 80% des travaux. Le montant inscrit correspond uniquement à l'avance de 50% qu'on percevra cette année, le solde sera perçu l'année prochaine.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : **+ 84 000 000 F CFP**

Voici les opérations réajustées :

Opération	Libellé	Budget 2026	DM	Total 2026
*	Reprise sur amortissements	0	+ 33 471	33 471
2015/33	Aménagement d'une aire de jeux sur Hirione	161 000 000	+ 16 245 934	177 245 934
2017/06	Extension cimetière – tranche 2	151 000 000	+ 4 163 594	155 163 594
2023/17	Réhabilitation du quai des pêcheurs	72 900 000	+ 6 857 516	79 757 516
2024/08	Etudes – Arahiri – réfection VRD	2 990 376	+ 248 600	3 238 976
2025/06	Rénovation gymnase (jeux du Pacifique 2027)	57 433 694	+ 47 098 970	104 532 664
2026/01	Investissements communaux	11 272 079	+ 9 351 915	20 623 994
TOTAL DES DEPENSES		**456 596 149**	**+ 84 000 000**	**540 596 149**

Reprise sur amortissements : + 33 471 F : comme expliqué précédemment, il s'agit d'écriture d'ordre de régularisation d'un suramortissement demandé par le trésor.

2017/06 – Extension du cimetière : + 4,2 MF CFP : il s'agit de tenir compte des derniers avenants au marché.

2023/17 – Réhabilitation du quai des pêcheurs : + 6,9 MF CFP : il s'agit de tenir compte des derniers avenants au marché.

2024/08 – Etudes – Arahiri – réfection VRD : + 248 600 F CFP : c'est pour payer les relevés topographiques.

2025/06 – Rénovation du gymnase : + 47,1 MF CFP : on attendait d'avoir la subvention pour inscrire un complément de crédits qui nous permettra de payer les avances forfaitaires et les premières situations des marchés.

2026/01 – Investissements communaux : + 9,3 MF CFP : une bonne partie servira à la mise à jour de l'adressage des numéros de maisons et des poteaux et panneaux des routes et servitude.

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.